



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Commission parlementaire sur le rapport d'Amours et les régimes de retraite

« Il ne faut pas punir la performance en mettant tout le monde dans le même bateau »

Yves Francoeur

Québec, le mardi 20 août 2013 - Le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, monsieur Yves Francoeur, présent à la commission parlementaire sur le rapport D'Amours avec le président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, monsieur Denis Côté, a rappelé que le cas des policiers et policières de Montréal représentait un excellent exemple de l'aspect déraisonnable qu'il y avait à mettre tout le monde dans le même bateau en matière de fonds de pension.

Ainsi, le mémoire déposé par la Fraternité rappelle notamment que le régime de pension des policiers et policières de Montréal est le mieux capitalisé de la Ville de Montréal et que son déficit actuariel provient entièrement du congé de cotisation de dix ans pris par la Ville entre 1998 et 2008, congé totalisant environ 500 millions de dollars. « Sans ce congé de cotisation, notre régime serait significativement excédentaire, malgré la crise financière de 2008 » rappelle Yves Francoeur. De plus, force est de constater que Montréal n'a pas géré les autres fonds de pension de façon aussi adéquate que ses policiers et policières ne l'ont fait, lesquels gèrent le leur de façon autonome. Yves Francoeur a donc rappelé qu'il n'y avait aucune logique à pénaliser les plus performants en mettant tout le monde dans le même bateau. Cela est d'autant plus vrai que la tâche des policiers et policières de Montréal est unique et comporte une intensité hors du commun ne pouvant être assumée à tout âge.

La question de la rémunération globale des policiers et policières de Montréal, qui serait complètement débalancée par une approche *mur à mur* en matière de fonds de pension, a également été mise en évidence, tout comme les immenses problèmes que cela soulève pour l'avenir en matière de relations de travail. « Déchirer des conventions collectives

avec des lois *mur à mur* qui punissent la performance sans tenir compte des aspects particuliers des tâches effectuées causerait nécessairement des remous majeurs dans les relations de travail» conclut Yves Francoeur.

-30-

Renseignements: Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
514 527-4161 / Cell : 514 913-0708